

Dimanche

Autor(en): **Prosper**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **70 (1931)**

Heft 39

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-224134>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE CODICILLE



LOUIS Rouget était riche et célibataire et vivait seul avec une vieille femme de ménage, sa parente éloignée.

Il recevait de fréquentes visites, car il possédait de nombreux parents, frères, sœurs, neveux, nièces, cousins, cousines qui, connaissant sa situation aisée, le comblaient de prévenances, l'invitaient à qui mieux mieux.

Il n'y avait pas de fête dans la famille sans lui. On l'accablait de cadeaux et de compliments.

Ses sœurs lui apportaient des confitures, de la gelée de coings, de la marmelade de pommes, des cornichons confits.

Ses frères lui offraient des liqueurs fabriquées par les ménagères exprès pour lui, de l'eau de noix, du cassis, des cerises à l'eau de vie, de l'eau de mélisse.

Les parents de la campagne lui envoyaient des œufs frais, du beurre, du fromage, des poulets; quand venait la saison des fruits, des pommes, des raisins, des poires, des mirabelles.

Chacun lui faisait des cadeaux à propos de tout, à propos de rien, au jour de l'an, pour sa fête; pour célébrer le plus petit événement, l'anniversaire de sa naissance, celui de la première dent, de sa première culotte; ses nièces lui brodaient des pantoufles; ses neveux lui achetaient des cannes; comme il fumait, des pipes de tous calibres et de toutes couleurs.

Il possédait une armoire remplie de tous ces objets.

Les cousins de la campagne lui écrivaient des lettres pleines d'assurances de dévouement et de souhaits plus mirifiques les uns que les autres.

Ses nièces ne l'appelaient que « mon bon oncle chéri », puis c'était des compliments à n'en plus finir sur sa bonne mine, sa verdure; chacun vantait son jugement, ses capacités.

— On te donnerait quarante ans ! s'écriaient ses sœurs.

— Tu ne changes pas, affirmaient ses frères.

— Vous nous enterrerez tous, mon bon oncle, lui disait toujours une espiègle petite nièce qui lui brodait des mouchoirs.

— Que Dieu t'entende, mon enfant, répondait égoïstement le vieux garçon.

Malgré toutes les prévenances dont on l'entourait, il n'était pas satisfait; il se méfiait. Il se demandait si toutes ces démonstrations étaient sincères, si elles ne s'adressaient pas plutôt à sa fortune qu'à sa personne.

Doutes angoissants que les heureux de la terre connaissent seuls.

Les compliments l'ennuyaient; les cadeaux le laissaient froid.

Il emmagasinait les calottes, les pantoufles, les cannes, les tabatières, sans enthousiasme.

Les douceurs l'écoeuraient, les confitures lui paraissaient fades.

Quand il eut soixante-huit ans, il tomba gravement malade.

Ses parents accoururent; nul ne voulait quitter son chevet; c'est à peine si sa femme de ménage pouvait l'approcher.

Ses sœurs lui préparaient les breuvages ordonnés par le médecin.

Ses nièces lui présentaient de la tisane toutes les cinq minutes, remettaient l'oreiller en place, bordaient le lit.

Les cousins venaient prendre de ses nouvelles vingt fois par jour.

Le malheureux gémissait d'être si bien soigné.

— Laissez-le donc tranquille, disait la vieille femme de ménage, vous allez le faire mourir.

On ne l'écoutait pas.

Tant de soins, de visites, fatiguèrent tellement le malade qu'il en mourut.

Aussitôt éclipse complète: chacun rentra chez soi; il ne resta plus que sa fidèle servante pour lui rendre pieusement les derniers devoirs.

Le vieux garçon avait déposé chez un notaire un testament.

Suivant l'ordre reçu, le notaire réunit de suite les membres de la famille.

Il déchira l'enveloppe qui renfermait les dernières volontés du défunt et lut :

« Moi, Louis Rouget, sain de corps et d'esprit, déclare léguer cinq cents francs à chacun de mes parents qui s'abstiendra d'assister à mes obsèques. Pour le reste de ma fortune, j'en ai disposé par un codicille qui doit être ouvert trois mois après mon inhumation. »

Quel original, se dirent les parents surpris. Rentré chez lui, chacun tint conseil sur la conduite qu'il devait suivre.

— Que faut-il faire ? demanda l'aîné des frères à sa femme.

— Tu feras ce que tu voudras, répondit-elle, il me semble que ce qu'il y aurait de plus raisonnable serait de s'abstenir.

— Ne pas assister aux obsèques, reprit le frère, ne serait guère convenable.

— Cela se fait tous les jours, dit sa femme, on peut avoir un empêchement; il n'y a là rien d'extraordinaire.

— Nous n'avons pas d'empêchement.

— On peut être malade, par exemple.

— Notre absence produira un mauvais effet.

— Ton frère n'avait qu'à ne pas stipuler qu'il laisserait cinq cents francs à ceux de ses parents qui n'assisteraient pas à son enterrement.

C'est une somme, cela ne se trouve pas tous les jours.

— Maman a raison, appuya sa jeune fille, on ne peut pas perdre autant d'argent; j'ai besoin d'un piano.

— Il faut que je renouvelle ma garde-robe, dit la mère; les affaires n'ont pas été bonnes, cette année.

— C'est vrai, dit le frère hésitant.

— Qui te prouve que c'est tout ce que nous aurons ? reprit sa femme. Cet original a dû nous déshériter tous; un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

— Cependant...

— Nous ne ferons pas de frais, ce sera tout bénéfice.

Le frère se laissa convaincre; il décida que l'on s'abstiendrait.

Chez la sœur de Louis, une veuve, une discussion s'engagea entre elle et son fils.

Irait-on aux obsèques, oui ou non ?

La veuve opinait pour l'affirmative.

Le fils émettait des objections.

— Tu es donc bien riche, remarqua-t-il aigrement, pour perdre cinq cents francs de gaîté de cœur ?

— Ce n'est pas de gaîté de cœur, soupira la veuve; on ne peut pas agir autrement.

— Pourquoi ?

— Pourquoi ?

— Mon frère m'a souvent aidée; à la mort de ton père, il s'est occupé de mes affaires et m'a rendu de grands services; c'est bien le moins que je fasse un sacrifice pour lui.

— C'est très joli, dit le fils; mais si nous n'héritons pas, c'est cinq cents francs de perdu.

— Notre absence sera remarquée, représenta la veuve qui réfléchissait.

— On ne remarquera rien du tout; on ne s'en apercevra pas dans la foule.

— Nous passerons pour des parents dénaturés.

— Nous dirons que nous avons été empêchés, que tu étais indisposée.

— C'est cela; de cette façon nous sauverons les apparences. Mon pauvre frère ne m'en voudra pas !

— Quant à moi, reprit le fils, tu diras que j'étais en voyage.

Chez les autres parents, mêmes scènes.

Il peut bien nous donner cinq cents francs, arguait une nièce; nous lui avons fait assez de cadeaux.

S'il a inséré cette clause bizarre dans son testament, ajoutait une autre, c'est qu'il ne veut pas que l'on assiste à ses obsèques; nous devons respecter ses dernières volontés.

Bien sûr, affirmait une troisième, il savait bien que personne ne serait assez bête pour perdre cinq cents francs aussi sottement.

On aurait bien tort de se gêner pour ce vieux toqué ! exclamaient les neveux en chœur.

Quant aux cousins et cousines, la conduite à tenir en raison de la condition imposée par leur parent ne les laissa pas perplexes longtemps.

Ils furent unanimes pour ne pas se déranger.

On lui a assez envoyé de poulets, d'œufs et de fromages ! s'écrièrent-ils, on ne peut pas encore perdre une journée de cinq cents francs.

Quel vieux sournois que le cousin !

La vieille femme de ménage était restée seule au logis du mort; elle l'avait enseveli et, pleurant, elle n'avait pas quitté sa dépouille. Quant à la clause du testament, elle ne s'y arrêta pas; elle résolut de n'en pas tenir compte, perdre la somme promise plutôt que de ne pas accompagner son maître au cimetière.

Le jour des obsèques, la pauvre vieille suivit seule le convoi.

Trois mois après, le notaire réunit de nouveau tous les membres de la famille pour leur donner connaissance du codicille.

Le notaire ajusta ses lunettes.

Un silence profond se fit dans l'assistance.

« Je lègue, lut-il toute ma fortune à celui de mes parents qui, renonçant aux cinq cents francs, n'a pas craint de suivre quand même mes restes jusqu'à ma dernière demeure. »

E. F.

Il faut s'entendre ! — Un chirurgien réputé à la manie de fredonner des chants patriotiques en entreprenant une opération. Certain jour, au moment précis où il allait introduire son scalpel dans les chairs d'un patient, ses assistants groupés autour de lui pouffent de rire.

— Qu'avez-vous donc, tas d'imbéciles, s'écrie le spécialiste, ce n'est pourtant pas le moment de rigoler !

— Pardon, maître, répond l'un d'eux, vous avez dit : « Au bord du rein, guidez-nous au combat ! »

L'art de faire des économies. — Le fils d'Isaac rentre à la maison, essouffé mais joyeux.

— Papa, dit-il tu vas être content de moi. Au lieu de prendre le tramway pour rentrer de l'école, je lui ai couru après et j'ai économisé vingt centimes le prix de deux sections !

— Grand sot ! répond Isaac, tu ne pouvais pas courir après un taxi ? Tu aurais économisé quatre francs cinquante !

A la campagne. — Un touriste s'adresse à un paysan :

Vous avez un bien beau pays. Quelles sont les ressources des habitants ?

— L'élevage du cochon pendant l'hiver et les touristes l'été.

DIMANCHE

L'EMPLOIE tous les prétextes pour que Madame Prosper ne lise pas les journaux; je la conduis au cinéma, au théâtre, je la laisse potiner autant qu'elle veut avec ses voisines. Je la vois quelquefois chercher une gazette en disant : « Il y a bien longtemps que je n'ai pas lu le journal, je ne sais plus ce qui se passe. Ah ! ça, mais, Prosper, qu'est-ce que tu fais donc du canard ? Il ne m'est plus possible de mettre la main dessus. » Je lui réponds : « Ne te fatigue pas les yeux à le lire, il ne nous apprend jamais rien de nouveau; nous vivons à une époque bien ennuyeuse. »

Je me cache moi-même pour lire les feuilles publiques, de peur que ma femme n'aventure un coup d'œil par-dessus mon épaule et n'y lise les exploits de cette armée de petites folles qui veulent à tout prix supprimer leur mari quand il leur fait une observation, qu'il n'est pas tout à fait selon leurs goûts ou qu'il n'est point parfait.

Chaque jour, l'une d'elles emploie le poison, le poignard, le vitriol ou tout autre moyen imprévu pour s'affranchir. Mme Prosper est si coléreuse, si emportée à la moindre contrariété, si tentée de commettre des actes qu'elle regretterait certainement par la suite, que je préfère ne pas lui laisser lire des faits-divers ou des feuilletons remplis de situations atroces.

« A Saint-Sébastien, dans la Creuse, Marie Demars, épouse Lacour, âgée de 32 ans, a arrosé sans bruit le lit où son mari sommeillait avec un litre d'essence et y a mis le feu. Lacour, re-

veillé en sursaut, bondit hors du lit en hurlant et, sa chemise enflammée, sentant sa chair grésiller, il alla, torche vivante, se jeter dans la fosse à purin. Quelques instants après, la furie qu'était sa femme lui fendait le crâne de deux coups de pioche ».

Voilà ce que je viens de lire dans mon journal. Vous comprenez que j'ai fait disparaître la feuille de chou imbécile et même que je vais me désabonner si elle continue à relater des faits de sauvagerie semblables.

Ah! s'il était quelque part un journal qui remplisse ses colonnes avec les traits admirables des femmes qui chérissent leur mari, qui les gâtent, qui les câlinent, qui les chouchoutent, qui les adorent, qui les traitent comme des coqs en pâte, je souscrirais immédiatement dix, vingt, trente abonnements et l'on verrait, chez moi, tâcher ce journal sur tous les meubles, dans tous les coins.

Prosper.

A Pécole de recrues. — Voyons, Lebidon, quand un homme doit-il être enterré avec les honneurs militaires ?

Silence. Lebidon regarde droit devant lui...

— Eh bien ? Vous ne trouvez pas ?

— C'est quand il est mort, mon lieutenant !

Oh ! ces amoureux. — En chemin de fer, deux jeunes mariés montent dans un wagon de première classe.

Derniers adieux aux parents qui accompagnent. La locomotive siffle, le train s'ébranle et le couple s'installe dans les deux fauteuils de droite.

Un monsieur qui occupe le fauteuil de gauche, ne tarde pas à s'endormir et ronfle.

Peu à peu le couple se familiarise avec ce ronflement, sans s'inquiéter de la présence du dormeur, madame donne à son mari les noms les plus tendres.

— Mon petit chat, mon petit loup, mon petit bichon, mon petit rat, mon...

Le monsieur, dans son fauteuil de gauche :

— Appelez-le une fois pour toutes mon arche de Noé, et laissez-moi dormir, tonnerre de Brest !

OU LE PYJAMA AURAIT ÉTÉ PLUS SEYANT QUE LA CHEMISE

(Fin.)

Ayant réintégré sa cellule, l'abbé en poussa la verrou et demeura invisible trois journées durant. L'affaire de Pétrafélix s'était ébruitée et les pères se demandaient quels projets de sanction leur abbé forgeait dans son cerveau. Enfin, à matines du quatrième jour depuis l'événement, Jean de Tornafol parut à sa chaire, pâle et fatigué d'insomnies. Il ne dit mot du guet-apens, ni du sous-seing. Seulement, il dépêcha, un matin, deux courriers, porteurs, chacun, d'un parchemin soigneusement roulé en son étui : l'un à Monseigneur l'évêque de Lausanne, l'autre, au sire Nicod, de la Sarraz.

Ce fut un nouveau procès ; on en avait l'habitude à l'Abbaye de Ste-Marie Magdelaine!... Les pères blancs en avaient pris la coutume avec leurs frères bénédictins, de St-Claude !

La prononciation, rédigée en latin par les notaires Aymonet Pollens et Guillaume Bérard, jurés de la cour de Lausanne et sous le scel de Claude de Menthon, bailli de Vaud, fut promulguée en langue vulgaire à l'Abbaye, le 22me juillet 1488.

La dite sentence donnait raison à l'abbé, bien entendu, et les habitants de la Combe du Lieu de dominus Poncius se reconnuent hommes taillables et main-mortables de l'abbaye du lac, et confessèrent tenir de la dite tous les biens-fonds qu'ils possédaient à la Combe. Voilà pour l'essentiel.

Mais la sentence portait comme 9me paragraphe — et c'est là le côté comique de mon histoire — que, vu le sacrilège commis sur la personne de l'abbé, réputée inviolable, les coupables conjurés du guet-apens de Pétrafélix devaient faire amende honorable...

— Je ne sais pas bien, mon oncle, ce qu'il y a de drôle dans cet alinéa... ?

— Non ? Alors, tu vas comprendre... Les conjurés durent donc faire amende honorable le 22me juillet 1488, le jour de la fête de la patronne du lac. L'abbé Tornafol, profondément

mortifié de l'attentat, voulut d'un coup retrouver son prestige ébranlé aux yeux de ses sujets, en faisant infliger aux coupables une punition exemplaire.

Furent conviés à cette journée d'anniversaire tous les notables des environs. Les hérauts avaient invité au son de la trompette toute la population de la Vallée. Sur une haute estrade édiflée exprès pour la circonstance, on voyait, au jour dit, le sire de la Sarraz, Nicod, avoué du couvent et toute sa suite en costume d'apparat, Claude de Menthon, bailli de Vaud, le sire de Cossonay avec sa cour, ceux d'Aubonne et de Vufflens, le Seigneur de Mont-le-Grand, nobles aux brillants habits, belles dames, coiffées du hennin pointu comme un entonnoir.

Le soleil faisait chatoyer les couleurs brillantes des soies et des brocards brochés d'or et d'argent, étinceler les épées aux gardes ornées de pierreries et de cislures, briller les cottes d'armes passées par dessus les armures.

Dans le reste de la cour, sur les fenêtres, sur les escaliers, dans les moindres recoins, puis en dehors du mur d'enceinte, sur les arbres du verger, sur la fontaine de la place, aux fenêtres, sur les toits, partout, grouillait une foule bruyante, agitée, impatiente: manants, en casaque de laine brune, charbonniers coiffés du large chapeau noir, ailes déployées contre l'ardeur du soleil, pêcheurs à pieds nus, jargonnant en leur patois mi-vaudois, mi-francomtois.

Un étroit passage, qui conduisait à l'estrade, avait été ménagé au milieu de cette foule, maintenue par les archers de la Sarraz.

Jean de Tornafol, suivi de son Chapitre, apparut sur l'estrade, et prit place. Le bruit de houle qui s'élevait de tout ce peuple assemblé s'était subitement calmé ; tous les yeux étaient braqués avec une curiosité mêlée de crainte sur la face de marbre de l'impénétrable abbé.

Une sonnerie de trompette éclata soudain au sommet de la tour. Dans un souffle de curiosité impatiente, les cous se tendirent, les yeux s'écarquillèrent...

Puis, au loin, des huées éclatèrent, mêlées à des rires aigres de femmes. Cris et gloussements, ricanements, invectives et apostrophes couraient maintenant tout le long des files de curieux, paillards ou malveillants, comme à la poursuite de quelqu'un. Dans la cour du couvent, sur les estrades, tous les yeux étaient fixés vers le porche. Les huées se rapprochaient...

Soudainement, on vit apparaître sous le portail un humble pénitent en chemise, tête nue, un cierge à la main, suivi d'un, de deux, de trois, de cinq infortunés compagnons, dans le même accoutrement ! Le premier instant de surprise passé, un rire brusque partit, fusa, se communiqua aux voisins, à la foule entière, devint homérique, gronda aux échos de murailles, diminua, reprit de plus belle, et remonta jusqu'à la flèche de la tour!... Le gros cellérier, la face violette, secouait sa panse en se frappant les cuisses de ses deux mains, et risquait chaque fois de tomber à la renverse. Le sire Nicod, se tenait les côtes et riait par hoquets convulsifs. Le bailli gonflait ses joues, sa grosse langue violacée se promenait sur ses lèvres. Une noble dame était secouée d'accès d'un rire hystérique qu'elle essayait en vain d'étouffer sur sa manche. Le bedeau, lui aussi, se gaussait des pénitents et tellement que pis ne pouvait...

Seul l'abbé Tornafol restait impassible, pas un muscle de son visage impénétrable n'avait bougé ; il épiait la foule ; seul le feu plus vif de ses yeux d'acier laissait supposer sa satisfaction de son prestige reconquis.

De tout proche maintenant, on reconnaissait parmi la file grotesque, lamentable des pénitents : Perrinet Bron, Stéphane Estaquaz, Vian-daz, Ostoz, Johann, Abissare, tous les auteurs du coup de main de Pétrafélix. Ils n'avaient point l'air gaillards ni conquérants ! Ils baisaient la tête piteusement et de vergogne d'être exposé ainsi en public. Le grand Estaquaz laissait voir aux regards gouailleurs ses longues jambes maigres et poilues, Ostoz, ses mollets

épais et en douves de tonneau, Abissaire, des pieds sales et déformés de durillons, Johann, son gros ventre au nombril saillant sous sa chemise ; Perrinet avait à la sienne un long accroc juste à la place de son derrière.

— Ho ! ho ! ho !... Païens ! Hi, hi, hi... Mécréants ! le pansu ! le poilu ! hurlaient à tête des jeunes écervelés juchés sur le mur d'enceinte. Estaquaz, le poilu ! Cache ton nombril ! Va te laver les pieds ! Hé, Perrinet ! si ta Martine t'as vu, tu n'as plus grand'chose à lui cacher !

— Suffit, oncle Michel, coupa mon espigle de sœur, avouez qu'à ces vergogneux pénitents un pyjama aurait été plus seyant qu'une chemise...

— Le plus cocasse, ajouta l'oncle, qui voulait avoir le dernier mot, c'est que, depuis ce jour, et en mémoire du sacrilège commis et de sa punition, les deux syndics de la Commune du Lieu de dom Poncet assisteraient chaque année, le jour de la fête de la patronne de l'Abbaye, à la grand'messe et lui offrirait un cierge de cire d'une livre pesant !

Cyprien.

Bourg-Ciné-Sonore. — Au Bourg : « La Mégère apprivoisée ». Douglas Fairbanks et Mary Pickford n'ont pas pu résister à la tentation d'interpréter une fois au moins du classique et se sont laissés séduire par la proposition de Sam Taylor d'adapter pour l'écran « La Mégère apprivoisée » de Shakespeare. Il fallait deux grands artistes comme Mary Pickford et Douglas Fairbanks pour oser tenter une chose pareille, mais ils ont réussi à faire quelque chose d'étonnant et l'atmosphère qui se dégage du film est tout à fait remarquable. Ce programme pour lequel les enfants sont admis non accompagnés, en matinées, est complété à leur intention de deux films de Harold Lloyd : « Plein aux As » et « Pensant-tu que j'ai peur », outre les actualités parlantes « Fox Movietone ». Dimanche matinées à 14 heures et 16 h. 15.

Achetez
— votre **Trousseau**
AUX TISSERANDS
4, rue Madeleine LAUSANNE
Près de l'Hôtel de Ville H. Lévy

Pour la rédaction :
J. BRON, édit.

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.

POUR OBTENIR DES MEUBLES
de qualité supérieure, d'un goût parfait, aux prix les plus modestes.
Adressez-vous en toute confiance à la fabrique exclusivement suisse
MEUBLES PERRENOUD
Succursale de Lausanne : PÉPINET-GRAND-PONT

Le chic des CHEMISES confectionnées et sur mesure ; sous-vêtements, etc. ; les plus bas prix sont autant d'avantages qui vous conduiront chez
DODILLE
le vrai chemisier-spécialiste
HALDIMAND 11
LAUSANNE

S. Geismar
Chapellerie. Chemiserie.
Confection pour ouvriers.
Bonneterie. Casquettes.
Place du Tunnel 2 et 3. LAUSANNE